La durée du contrat de travail à durée déterminée est déduite de la période d'essai éventuellement prévue dans le nouveau contrat de travail.

service-public.fr

- > Un salarié peut-il faire plusieurs périodes d'essai chez le même employeur ? : Code du travail : article L1243-11
- > Dans quels cas un CDD est-il requalifié en CDI ? : Fin du CDD

1 2 4 3 - 1 1 - 1 LOLD 2022-1508 du 21 décembre 2022 - aut 2

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Lorsque l'employeur propose que la relation contractuelle de travail se poursuive après l'échéance du terme du contrat à durée déterminée sous la forme d'un contrat à durée indéterminée pour occuper le même emploi ou un emploi similaire, assorti d'une rémunération au moins équivalente pour une durée de travail équivalente, relevant de la même classification et sans changement du lieu de travail, il notifie cette proposition par écrit au salarié. En cas de refus du salarié, l'employeur en informe Pôle emploi en justifiant du caractère similaire de l'emploi proposé.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.

L. 1243-12 Ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017 - art. 25

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Par dérogation aux dispositions des *articles L. 1242-8* et *L. 1242-8-1* relatives à la durée du contrat, lorsqu'un salarié titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée est exposé à des rayonnements ionisants et qu'au terme de son contrat cette exposition excède la valeur limite annuelle rapportée à la durée du contrat, l'employeur lui propose une prorogation du contrat pour une durée telle que l'exposition constatée à l'expiration de la prorogation soit au plus égale à la valeur limite annuelle rapportée à la durée totale du contrat.

Cette prorogation est sans effet sur la qualification du contrat à durée déterminée.

service-public.fr

- > Un arrêt de travail prolonge-t-il un CDD ? : Arrêt d'origine non professionnelle : article L1243-6 > Qu'est-ce qu'un CDD à objet défini (ou CDD de mission) ? : Fin du contrat (article L1243-5)
- > Qu'est-ce qu'un CDD sans terme précis ? : Échéance du terme du contrat et poursuite après échéance
- · Qu'est-ce qu'un CDD sans terme précis ? : Echéance du terme du contrat et poursuite après échéanc
- > Comment calculer l'ancienneté pour le montant de l'indemnité de licenciement ? : Echéance du terme du CDD et poursuite après échéance (article L1243-11)
- > Renouvellement d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) : Échéance du terme du contrat et poursuite après échéance
- > Fin d'un contrat à durée déterminée (CDD) : Rupture à l'échéance
- > Le salarié touche-t-il la prime de précarité à la fin d'un contrat de travail ? : Exception au versement de la prime de précarité (article L1243-8 CDI et L1243-10)

Section 3: Renouvellement du contrat.

_. 1243-13 ordon

Ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017 - art. 23

Une convention ou un accord de branche étendu peut fixer le nombre maximal de renouvellements possibles pour un contrat de travail à durée déterminée. Ce nombre ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise.

Les conditions de renouvellement sont stipulées dans le contrat ou font l'objet d'un avenant soumis au salarié avant le terme initialement prévu.

Ces dispositions ne sont pas applicables au contrat de travail à durée déterminée conclu en application de l'article L. 1242-3.

service-public.fr

- > Dans quels cas un CDD est-il requalifié en CDI ? : Renouvellement du CDD
- > Qu'est-ce qu'un CDD sans terme précis ? : Renouvellement du contrat

p.152 Code du travail